

# CONCLUSIONS DE RTE

## ■ REMPLACER LE LIGNE ÉLECTRIQUE À 400 000 VOLTS DE LYON À CHAMBÉRY

*À l'issue du Débat Public, RTE opte pour une reconstruction basée sur l'option Sud*

### LA SOLUTION PROPOSÉE

RTE propose au Ministère chargé de l'Industrie et aux Préfectures de l'Isère et de la Savoie de retenir l'option Sud pour remplacer la ligne électrique existante à 400 000 volts entre le poste du Chaffard (Est de Lyon) et le poste de Grande Ile (Sud de Chambéry). Concrètement, il s'agit de remplacer la ligne actuelle 400 000 volts par une ligne 400 000 volts à deux circuits en optant pour une reconstruction dans son couloir existant ou à proximité afin d'améliorer le tracé chaque fois que cela sera possible, notamment pour prendre en compte l'habitat qui s'est développé depuis près de 50 ans.

L'option proposée présente plusieurs avantages, mis en avant au cours du débat :

#### Au plan technique :

elle permet de pallier l'insuffisance de capacité de transport entre Lyon et la Savoie de façon durable et au meilleur coût pour la collectivité.

#### Au plan environnemental :

- elle ne génère pas de contrainte supplémentaire dans le couloir nord, car elle évite de créer en Isère une deuxième ligne en parallèle de la ligne à 400 000 volts existante, la ligne qui sera démontée étant dans tous les cas la ligne Sud datant de 1953,
- elle permet d'améliorer l'existant dans le couloir sud en recherchant des aménagements de tracé chaque fois que la concertation l'autorisera, pour réduire l'impact notamment vis à vis des habitations,
- elle permet d'optimiser le nombre de pylônes par rapport à la ligne actuelle, et d'améliorer leurs implantations, ce qui permettra de diminuer par exemple les gênes vis à vis de l'agriculture, des exploitations forestières.

### RAPPEL DU CONTEXTE

Ce projet avait déjà fait l'objet d'une première concertation, menée entre 1999 et 2001 en direction des élus, des administrations, des associations de protection de l'environnement, et des riverains de l'ensemble des communes concernées par les 2 options.

Toutefois, le Ministère en charge de l'Industrie a choisi de ne pas poursuivre la procédure telle quelle : en effet, dans le cadre de l'évolution législative sur la participation du public lors de l'élaboration de grands projets d'intérêt général, les ministères chargés respectivement de l'industrie et de l'environnement ont souhaité saisir conjointement, le 30 août 2001, la Commission Nationale du Débat Public. Cette dernière s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 17 septembre 2001.

Le débat public s'est déroulé du 25 novembre 2002 au 25 mars 2003, sous le contrôle de Monsieur Michel Delhomme, président de la Commission Particulière du Débat Public mise en place pour assurer l'organisation et le bon déroulement de ce débat.

Le bilan du débat public a été rédigé par Monsieur le Président de la CNDP, et rendu public le 25 Mai 2003.

Aujourd'hui RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité et maître d'ouvrage du développement du réseau en Rhône-Alpes, propose le principe et les conditions de la poursuite du projet de remplacement de la ligne à 400 000 volts de Lyon à Chambéry.

## LES ATTENDUS DU DÉBAT

Le débat public a été perçu par les élus, les associations de protection de l'environnement et la population, comme une suite logique aux efforts d'information et de concertation conduits dans les communes concernées depuis plus de trois ans.

Chaque réunion du débat a donc été majoritairement suivie par la population locale.

Le débat public est ainsi venu compléter la concertation préalable avec les élus, conduite sous l'égide des préfets et sous-préfets, et a confirmé dans une large mesure les points de vues recueillis lors de cette première phase de concertation.

L'opinion générale sur le projet est que le remplacement devrait plutôt être réalisé selon l'option Sud que l'option Nord, celle-ci présentant un patrimoine naturel et culturel plus sensible et riche et la ligne à reconstruire existant déjà au Sud.

Des demandes concrètes et constructives, avec des souhaits de réponses rapides, ont été formulées quant au choix de l'option, puis du tracé, et enfin des implantations de détail. Une attente émerge tout particulièrement : faire de ce projet de remplacement de la ligne de 1953 une opportunité pour améliorer le tracé existant chaque fois que cela sera possible.

RTE a ainsi noté 2 points forts :

- la nouvelle ligne devrait s'éloigner autant que possible des habitations existantes, plus nombreuses dans le Sud que dans le Nord, chaque fois que la concertation le permettra,
- la nouvelle ligne devrait être jumelée avec la ligne à deux circuits 400 000 volts Creys - Grande Ile (plus récente) dans la partie du PNR de Chartreuse où est implanté le vignoble de Savoie, et cela pour diminuer l'impact paysager, l'impact sur l'habitat, faciliter les travaux de viticulture et améliorer l'exploitation du vignoble.

## LES ENGAGEMENTS DE RTE POUR METTRE EN ŒUVRE LA SOLUTION PROPOSÉE

Une nécessité apparaît clairement pour RTE :

- continuer à prendre en compte les préoccupations au plus près du terrain, et tenir informé directement l'ensemble des habitants des communes qui resteront concernées,
- porter une attention particulièrement forte à la justification de l'ouvrage, par la qualité et la pédagogie des documents qui seront établis lors de la concertation à venir sur le tracé, et dans le dossier d'enquête publique,
- indiquer à chaque étape de l'étude les critères fondant les choix du maître d'ouvrage,
- travailler avec les associations représentatives et les corps consulaires qui en ont émis le souhait pendant le débat public,
- disposer d'un recensement significatif des habitations situées à proximité de l'ouvrage actuel pour mieux comparer l'existant à la situation projetée,
- porter une attention particulière aux contraintes liées aux activités agricoles,
- ne pas exclure, sur certains tronçons, la possibilité de jumelage avec d'autres infrastructures linéaires existantes ou décidées, si la concertation le permet,
- apporter un appui auprès des services responsables de la mise en œuvre du futur Plan d'Accompagnement de Projet, afin que tous les acteurs concernés puissent y être associés.